

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (80)875

Vol. 1980/0275

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

DEMANDE D'AVIS CONFORME,
AU TITRE DES DISPOSITIONS DE L'ART. 56, 2 a) DU TRAITE CEE,
POUR L'OCTROI D'UN PRET DE RECONVERSION A MERRYWEATHER AND
SONS Ltd., ROYAUME-UNI

(Communication de la Commission au Conseil)

COMMUNICATION AU CONSEIL

Objet : Demande d'avis conforme, au titre des dispositions de l'art. 56,2 a) du Traité CEEA, pour l'octroi d'un prêt de reconversion à Merryweather and Sons Ltd., Royaume-Uni.

I. LA SOCIÉTÉ
=====

N° : 314

Demandeur : Merryweather and Sons Ltd.

Siège : Windsor, Berks, Angleterre

Société-mère : Depuis 1970, Merryweather est une filiale à 100% de Siebe Gorman Holdings Ltd.

Bénéficiaire : Merryweather and Sons Ltd.

Champ d'activité du bénéficiaire : La société crée et fabrique du matériel et des équipements marins, du matériel mobile, notamment des véhicules de première intervention pour les aéroports ainsi que des échelles hydro-électriques gyroscopiques du modèle le plus récent. Le matériel et les équipements fabriqués par Merryweather sont vendus sur le marché britannique et sont exportés dans le monde entier.

II. LE PROJET

=====

Description : Le projet prévoit le transfert de toutes les activités industrielles et administratives de Greenwich, Londres, où se trouve actuellement l'entreprise, à la zone industrielle de Rassau, Ebbw Vale. La société pourra continuer à s'y développer grâce à des installations modernes et à un apport de main-d'oeuvre qualifiée. La réalisation du projet entraînera également des dépenses considérables en machines, équipements, etc, en vue d'une révision complète des méthodes de fabrication et de conception de la gamme des biens d'équipement proposés à la vente. La plus grande partie de ces dépenses seront investies dans la fabrication de la nouvelle échelle hydro-électrique gyroscopique.

<u>Coût</u> en 1.000 £	: Terrains)	-
	: Bâtiments)	113
	: Machines et équipement	1.978
	: Autres	145
	: Total	<u>2.236</u>

A cela s'ajoutent les frais de déménagement: 2.638.000 £

Calendrier : La réalisation du projet devrait être terminée pour le 31 mars 1983

Marché : Royaume-Uni; marchés d'Outre-Mer, du Moyen-Orient, du Commonwealth et du Tiers-Monde

Environnement : Mesures de protection de l'environnement conformes aux règlements en vigueur

Le projet apparait économiquement sain; il contribuera largement au redéveloppement de cette région touchée par le déclin des industries CECA.

III. LA REGION
=====

Localisation : Zone industrielle de Rassau, Ebbw Vale,
Gwent, Sud du Pays de Galles.

Taux de chômage : 16,7% dans la zone de migration alternante
de Ebbw Vale.

Catégorie d'aide nationale
de la zone du projet : "Zone spéciale de développement"

L'industrie CECA a été la principale source d'emploi dans la région.

IV. CONFORMITE AVEC L'ART. 56,2 a) DU TRAITE CECA
=====

Travailleurs CECA rendus
disponibles dans la zone
du projet : Fermeture du département Acier de l'usine
sidérurgique B.S.C. d'Ebbw Vale. Environ
5.000 travailleurs disponibles depuis 1973.

Postes de travail créés
par le projet : 165

Formation : sera organisée par le demandeur

La Commission estime que la demande répond aux conditions de l'article 56,2 a) du traité CECA et que les nouveaux postes de travail créés par le projet sont susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre CECA rendue disponible.

V. PRET DE RECONVERSION

Prêt demandé : 1.100.000 t

Prêt octroyé : La Commission a approuvé un prêt de 1.100.000 t (+ 1,86 MUCE), ou équivalent à l'entreprise mentionnée ci-dessus, conformément aux critères d'application de l'art. 56 (J.O. n° C 82/8 du 29 mars 1979).

Bonification d'intérêt : 3 points par an pendant 5 ans sur un montant de 1.800.000 UCE

Nombre de postes de travail sur lequel la bonification est basée : 90

VI. AVIS CONFORME DU CONSEIL

La Commission demande l'avis conforme du Conseil sur cette décision.